

Procès-verbal
Conseil Municipal de HAUTECOURT ROMANECHÉ
Réunion du 25 mars 2024

Présents : Carine BESANÇON, Gérard BREVET, Jean-Paul CHATARD, Mickaël CLEMENT, Christian FEVRE, Karine GOYENECHE, Véronique MAIGRE ROLLAND, Sophie PHILIBERT, Marc ROCHET.

Absents excusés : Gilbert CHABOT donne pouvoir à Karine GOYENECHE, Jean-Luc CHEVALLIER a donné pouvoir à Christian FEVRE, Christelle LAMBERET donne pouvoir à Gérard BREVET, Nathalie PERDRIX donne pouvoir à Carine BESANÇON, René LANDES, Anne-Hélène DESBOIS

Secrétaire de séance : Karine GOYENECHE

ORDRE DU JOUR :

-Approbation du procès-verbal et du compte rendu du conseil municipal du 17 janvier 2024

Délibérations :

- 1/ Renouvellement du bail pour la station radioélectrique TDF de HAUTECOURT SERRIERES
- 2/ Convention de prestations de service sur 3 ans mutualisation du conseiller numérique
- 3/ Répartition du fonds de solidarité et révision des attributions de compensation 2024
- 4/ Tarifs et règlements intérieurs des salles

Points sur les dossiers en cours

Questions diverses

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 17 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

1/ Renouvellement du bail pour la station radioélectrique TDF de HAUTECOURT SERRIERES :

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le renouvellement du bail avec TDF pour une durée de 5 ans, de deux parcelles de terrain figurant au cadastre de la commune de SERRIERES SUR AIN au lieu-dit « Les Entrepoints », section D, N°1894 pour une contenance de 120m² et N°1895 pour une contenance de 125m², un pylône et un local que la commune a financé. Les biens loués sont destinés à l'installation et l'exploitation de services de communications électroniques.

TDF s'engage à maintenir en bon état les biens loués pendant toute la durée du bail.

Le loyer annuel comprend une part fixe de 500€ pour l'utilisation du site et une part variable forfaitaire calculée en fonction du nombre d'opérateurs présent sur le site fournissant un service de téléphonie mobile au public d'un montant de 2000€ par opérateur.

A ce jour, aucun opérateur n'étant présent sur le site, le loyer s'élève à 500€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire à signer le bail proposé par TDF.

2/ Convention de prestations de service sur 3 ans mutualisation du conseiller numérique :

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait signé une convention de mutualisation du conseiller numérique pour une première vague qui est arrivée à échéance en novembre 2023.

Le poste de conseiller numérique est géré par la commune de Val-Revermont (embauche, rémunération, formation...). Cette dernière propose aux communes qui sollicitent l'intervention du conseiller numérique sur leur territoire de signer une convention de prestations de service sur 3 ans afin de leur facturer la quote-part du reste de la rémunération, des frais liés aux déplacements du conseiller numérique, des frais de mise à disposition de matériel, non couverts par le soutien de l'Etat.

L'Etat a accepté le renouvellement de la demande de subvention pour la deuxième vague d'une durée de 3 ans, mais contrairement à la première convention, l'état ne prend en charge le salaire du conseiller numérique qu'à hauteur de 70% pour l'année 1, et 50% pour l'année 2 et l'année 3.

Comme son prédécesseur, la conseillère numérique se déplace dans les communes de Nivigne et Suran, Pouillat, Courmangoux, Hautecourt-Romanèche, Cize, Ramasse, Villereversure, Meillonas, Grand-Corent, Simandre sur Suran.

La conseillère numérique est présente sur la commune de Hautecourt-Romanèche un mardi sur deux de 14h à 16h dans la salle du conseil municipal.

Ses missions sont de soutenir les habitants dans leurs usages quotidiens du numérique (effectuer des démarches en ligne, échanger avec des proches, suivre la scolarité de son enfant, acheter en ligne, consulter un médecin...) de les sensibiliser aux enjeux du numérique (protéger ses données, vérifier les informations...) et de les rendre autonomes notamment pour l'accomplissement de leurs démarches en ligne à travers des ateliers individuels ou collectifs.

Monsieur le Maire propose de signer une nouvelle convention de prestations de service sur 3 ans pour la mutualisation du conseiller numérique en ajoutant le reste à charge de sa rémunération au prorata des heures réalisées dans la commune.

La refacturation se fera semestriellement (fin juin et décembre).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, autorise le Maire à signer la convention de mutualisation du conseiller numérique avec la commune de Val-Revermont.

3/ Répartition du fonds de solidarité et révision des attributions de compensation 2024 :

Chaque année la communauté d'agglomération notifie à ses communes membres les montants provisoires des attributions de compensation sur lesquels chaque commune doit se prononcer par délibération du conseil municipal.

Ce flux financier est issu de la mutualisation de la fiscalité économique de chacune des anciennes intercommunalités et des transferts des compétences.

Pour 2024, les montants des attributions de compensations (AC) repartent des montants des AC 2023 avec quelques adaptations qui tiennent compte des coûts prévisionnels 2024 pour les services communs, les montants versés au titre du fonds de solidarité également actualisés pour tenir compte de l'inflation et de la forte hausse des dépenses de fonctionnement des collectivités.

A ce titre, il est proposé de porter de manière exceptionnelle pour 2024, le montant du fonds à 1 300 000€ dont 300 000€ pour les communes de moins de 1 000 habitants et 1 000 000€ pour les communes de plus de 1 000 habitants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que la commune de HAU-TECOURT-ROMANECH se prononce favorablement sur le montant des AC 2024 de - 13 805.82€ et sur le versement du fonds de solidarité d'un montant de 10 101.11€ fixant ainsi le montant de l'attribution de compensation délibéré par le Conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du 12 février 2024 à -3 704.71€.

4/ Tarifs et règlements intérieurs des salles :

Une commission s'est constituée pour mettre à jour les règlements intérieurs des salles des fêtes de la commune et élaborer un règlement pour la salle des associations située au 42 place de l'église qui est achevée et utilisable par les associations et les habitants de la commune uniquement. Ces règlements intérieurs précisent les conditions d'utilisation, de nettoyage et de restitution.

Il convient également de fixer un tarif d'utilisation de cette nouvelle salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

-d'adopter les nouveaux règlements intérieurs proposés

-de fixer les tarifs suivants :

SALLE DES FETES DE HAUTECOURT

- Familles, associations, sociétés extérieures à la Commune :

	Personne extérieure à la commune	
	sans chauffage	avec chauffage (période de chauffage du 15 octobre au 15 mai)
Repas de famille	400,00 €	475,00 €
Soirée avec recettes	450.00 €	525,00 €
Réunion association	200,00 €	275,00 €

- Familles, associations, sociétés de la Commune :

	Personne de la commune	
	sans chauffage	avec chauffage (période de chauffage du 15 octobre au 15 mai)
Repas de famille(week-end)	200,00 €	275,00 €
Evénement familial de courte durée (1/2 journée) en semaine	100.00€	140.00€
Soirée association recette	gratuit	gratuit
Réunion association cnaale	gratuit	gratuit

Tarif de location de la vaisselle (habitant ou extérieur de la commune) :

-Forfait 20 €

-Il a été décidé de ne plus demander de location pour la vaisselle aux associations de la commune de HAUTECOURT-ROMANECHÉ,

Une caution pour la location de la salle de HAUTECOURT est demandée pour un montant de 700 €.

SALLE DES FETES DE ROMANECHÉ

-Familles, associations, sociétés extérieures à la commune :

	Personne extérieure à la commune	
	sans chauffage	avec chauffage (période de chauffage du 15 octobre au 15 mai)
Famille, association	300,00 €	335,00 €
Réunions associations	150,00 €	185,00 €

-Familles, associations, sociétés de la commune :

	Personne de la commune	
	sans chauffage	avec chauffage (période de chauffage du 15 octobre au 15 mai)
Repas de famille(week-end)	120,00 €	155,00 €
Événement familial de courte durée (1/2 journée) en semaine	60.00€	80.00€
Association communale	gratuit	gratuit

Tarif de location de la vaisselle (habitant ou extérieur de la commune) :

-Forfait de 10 €

-Il a été décidé de ne plus demander de location pour la vaisselle aux associations de la commune de HAUTE-COURT-ROMANECHE,

Forfait pour le ménage : 50 €

Une caution pour la location de la salle de ROMANECHE est demandée pour un montant de 700 €.

SALLE DES ASSOCIATIONS

- Familles, associations, sociétés de la Commune :

	Personne de la commune	
	sans chauffage	avec chauffage (période de chauffage du 15 octobre au 15 mai)
Repas de famille(week-end)	80,00 €	95,00 €
Événement familial de courte durée (1/2 journée) en semaine	30.00€	40.00€
Association communale	gratuit	gratuit

Une caution pour la location de la salle de HAUTECOURT est demandée pour un montant de 700 €.

-Points sur les dossiers en cours :

• Achat d'une tondeuse :

M. le Maire donne lecture du devis proposé par l'entreprise GARRY à Bourg en Bresse pour une tondeuse frontale d'occasion équipée d'un broyeur à couteaux de marque Giani Ferrari de moins de 100 heures, garantie 1 an, pour un montant de 33 042.93€ HT.

Il explique que d'autres fournisseurs ont été consultés et qu'à tarifs équivalents, cette machine est de qualité supérieure et permet une polyvalence, elle est adaptée à la fois pour des coupes rases pour le terrain de foot et des coupes plus hautes dans des zones plus difficiles avec présence de roches affleurantes, cailloux, pentes...

L'ancienne tondeuse n'est pas reprise par Garry, il faudra donc la vendre en direct. Sa valeur est estimée à 5 000€ environ.

A l'unanimité, le conseil municipal se prononce favorable à l'acquisition de cette tondeuse.

• Occupation du local de l'ancienne charcuterie :

M le Maire informe le conseil municipal de la demande formulée par deux structures « Les sœurs papilles » et « Boc' à Récup' » d'utiliser une partie du local pour en faire un atelier partagé pour une activité de traiteur pour la première à destination du milieu culturel (résidences d'artistes, stages et formations, événements culturels, associations et syndicats...) mais aussi des particuliers pour des anniversaires, mariages...et la transformation en bocaux de légumes et de fruits pour Boc' à Récup'.

Les deux structures s'engagent à prendre en charge la transformation et l'aménagement du local ainsi que l'achat du matériel pour la réalisation de leurs activités.

Le conseil municipal se prononce favorable à ce projet et décide de donner un accord de principe pour

la poursuite de la mise en œuvre concrète de cet atelier partagé.

- Aménagement de la place de la mairie :

M. le Maire informe du lancement des appels d'offre pour les travaux d'aménagement de la place de la mairie. La date limite du dépôt des candidatures est fixée au 4 avril 2024.

Une rencontre avec Madame MERIAUX, paysagiste conseil au CAUE et qui travaille en collaboration avec le comité départemental de fleurissement a eu lieu la semaine dernière. Elle étudiera également la proposition d'aménagement paysager de la place.

-Questions diverses :

- Distribution alimentaire par la Croix Rouge :

M. Le Maire a reçu Madame Nicole GABRILLARGUES, présidente du l'unité locale du Bassin Burgien de la Croix Rouge, venue lui présenter le dispositif « Croix Rouge sur Roues Itinérant ». Un véhicule aménagé doté de deux cellules : une cellule aménagée pour la distribution alimentaire et vestimentaire et une cellule « accueil, écoute » se rendra dans les communes de Hautecourt, Corveissiat, Villereversure, Nivigne et Suran, Val-Revermont un mardi sur deux à compter du 2 avril 2024.

L'objectif de ce dispositif est d'aller à la rencontre des personnes fragiles et isolées vivant dans les zones les moins pourvues en services.

En allant au plus près, ce service a pour ambition de rompre l'isolement, créer du lien et conseiller, mettre en relation avec les services sociaux ainsi qu'avec les CCAS des communes concernées.

- Prévention contre la prolifération du moustique tigre :

Jean-Luc CHEVALLIER animera 2 réunions publiques, le 14 mai à Hautecourt et le 21 mai à Romanèche pour présenter les enjeux de la lutte contre la prolifération de cet insecte et les moyens et dispositifs à mettre en œuvre.

- Mise en valeur du site des empreintes de dinosaures de Villette :

M. Le maire rappelle la demande adressée à GBA pour l'accompagnement à la mise en valeur du site des empreintes de dinosaures situées sur une propriété appartenant à l'entreprise DANNENMULLER à Villette.

Dans ce cadre, les élus de la conférence territoriale du pôle Sud Revermont ont prévu une visite du site le mardi 26 mars à 16h30.

M. le maire rappelle que l'AGEK est également partie prenante dans ce projet de mise en valeur du site.

Cette visite sera suivie d'une conférence territoriale en mairie de Hautecourt.

- Conférence organisée conjointement par l'AGEK et l'APSR (Association Préhistorique entre Saône et Rhône) à Ramasse le vendredi 12 avril 2024 à 20 heures sur la faune préhistorique du Jura au temps des bisons animée par Louis CHAIX, professeur d'archéozoologie.

- ENS :

Le site Haute-Vallée de l'Ain est labellisé ENS (Espace Naturel Sensible) du Département depuis 2019, dont le secteur emblématique du Jarbonnet (sur les communes d'Hautecourt-Romanèche et de Cize).

Le site est également en périmètre Natura 2000 et en partie concerné par l'APPB (Oiseaux rupestres). Les problématiques de fréquentation sur ce secteur du Jarbonnet sont fréquentes (quads, motos, 4x4, camping-car, feux...) et remontent régulièrement à nos collectivités.

Les atouts de ce site sont bien connus (belvédères, pratiques d'activités de pleine nature) mais le site

se révèle aussi assez accessible pour générer les différentes nuisances évoquées qui menacent cet espace naturel.

Le Département organise une réunion sur le sujet pour réfléchir aux actions à mener pour préserver le site, avec les principaux acteurs concernés : Mercredi 10 avril à 14h00 en mairie, à Hautecourt-Romanèche.

- SIVOS :

Christian FEVRE présente les effectifs des enfants scolarisés dans les écoles du RPI.

101 enfants proviennent de la commune de Bohas-Meyriat-Rignat, 50 de Hautecourt-Romanèche, 6 de Cize, 11 de Grand-Corent et 8 de communes extérieures.

Les effectifs des deux écoles sont pratiquement égaux.

Le budget du SIVOS sera voté jeudi 28 mars 2024.

- Commissions finances

Elle réunit samedi 6 avril à 9h en mairie pour la préparation du budget 2024.

Approuvé lors de la séance du conseil municipal du 08 avril 2024

Le secrétaire de séance,

Karine GOYENECHÉ



Le Maire,

Marc ROCHET

